

ELSAN s'engage pour ses collaborateurs : Des mesures de revalorisations salariales et de formations

Paris le 14 décembre 2022 – Dans un contexte d'inflation et soucieux de reconnaître l'engagement de ses collaborateurs, ELSAN a décidé de revaloriser les salaires de ses collaborateurs et d'investir significativement sur la formation. Le groupe a en effet décidé d'aller plus loin que les mesures salariales prévues par l'application de l'avenant n°32 à la convention collective récemment négociées et signées par la FHP, la CFDT et l'UNSA pour les salariés du secteur de l'hospitalisation privée.

Cet avenant n°32 à la convention collective de l'hospitalisation privée, signé le 10 novembre 2022 revalorise de + 3% les salaires de tous les collaborateurs du secteur quelle que soit la nature de leur contrat, avec une date d'application rétroactive au 1er juillet 2022.À

Le groupe a pris l'initiative du versement de ces revalorisations par anticipation dès ce mois de décembre alors même que les financements de cette mesure par l'Etat, ne sont attendus qu'en 2023.

A compter du 1er janvier 2023, ELSAN a décidé d'aller au-delà de qui est prévu par cet accord et de porter la revalorisation des salaires à +3,5% au lieu des +3% prévus. Elle prendra la forme d'une augmentation de 25 centimes de la valeur du point utilisé pour le calcul des salaires de base et d'une revalorisation de +3,5% des salaires minimaux pour les salariés dont le coefficient est inférieur à 242.

Enfin, persuadé que la formation est fondamentale pour permettre à chaque collaborateur d'être acteur de son évolution professionnelle tout en reconnaissant la responsabilité de

ELSAN : revalorisations salariales

Écrit par ELSAN

Dimanche, 18 Décembre 2022 19:26 - Mis à jour Dimanche, 18 Décembre 2022 20:01

l'entreprise dans le développement des compétences des collaborateurs, ELSAN s'engage à investir sur la formation plus significativement en 2023 que les années précédentes. L'objectif du Groupe est de former 5000 stagiaires de plus en 2023 avec un budget en augmentation de 20% par rapport à 2022 et l'ambition à terme que chaque salarié du groupe puisse bénéficier d'une action de formation.

Thierry Chiche, président d'ELSAN conclut : *«Par ces dispositions salariales et concernant la formation professionnelle, ELSAN souhaite reconnaître l'engagement de ses équipes et accompagner les salariés de ses établissements dans leur évolution professionnelle malgré un financement notoirement insuffisant du secteur de l'hospitalisation privée en 2022.*

»

A propos d'ELSAN

ELSAN, leader de l'hospitalisation privée en France, est présent sur l'ensemble des métiers de l'hospitalisation et avec des services d'urgences, des plateaux d'imagerie ou d'imagerie nucléaire et dans toutes les régions de l'Hexagone. Agir et innover pour la santé de tous au cœur des territoires, est la raison d'être d'ELSAN. Le groupe compte 28 000 collaborateurs, et 7 500 médecins libéraux exercent dans les 137 établissements du groupe et 48 centres d'imagerie. Ils prennent en charge plus de 2,2 millions de patients par an. Pour en savoir plus :

www.elsan.care